



Vers un Plan de Conservation Chiroptères pour la région Nouvelle-Aquitaine

Contexte :

Les Chiroptères font partie des premières espèces à avoir bénéficié d'une protection nationale en France. En effet, particulièrement sensibles aux changements de pratiques et aux activités humaines d'une façon générale, les chauves-souris ont montré au cours de ces 40 dernières années des signes alarmants de régression. Afin d'endiguer (ou tout du moins de limiter) cette régression, l'Etat a fait inscrire l'ensemble des espèces présentes en France métropolitaine sur la liste des Mammifères protégés et mis en place des programmes visant à mieux connaître leur écologie, la dynamique des populations et les menaces qui pèsent sur ce taxon.

De ce constat est née la première politique de conservation des espèces avec la mise en place des Plans de restauration nationaux. Le premier plan de restauration pour la faune fut celui en faveur des Chiroptères de 1999 à 2004 ; il était alors animé par la SFPEM, Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères. L'objectif de ce plan était la mise en place d'actions nationales, déclinées ensuite au niveau régional, pour étudier et protéger ces mammifères. Pour ce faire, le Ministère de l'environnement s'est appuyé sur la SFPEM, association nationale qui fédère l'ensemble des acteurs locaux s'intéressant aux chauves-souris. Ces 5 ans d'actions ont initié une dynamique nationale déjà fortement présente dans le monde associatif qui a constitué les bases d'un second plan d'actions pour la période 2008-2013, animé cette fois-ci par la FCEN, Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels.

Ces deux programmes d'actions ont permis de mettre en œuvre de nombreuses actions en faveur des Chiroptères et ce sur l'ensemble du territoire national. Le Limousin, le Poitou-Charentes et l'Aquitaine ont également mis en place cette politique et décliné un plan régional d'actions à l'échelle de leur territoire.

Poitou-Charentes Nature a ainsi mené de 2010 à 2012, avec le soutien de la Région Poitou-Charentes, de la DREAL et de l'Europe, un programme sur les chauves-souris forestières puis de 2013 à 2015 un programme sur les chauves-souris anthropophiles. Actuellement, un programme inédit au niveau mondial est engagé sur le Grand Rhinolophe, espèce dont la région a une responsabilité particulière quand à la préservation de la population, avec opérations de capture, transpondage (pose d'émetteurs radio) et suivi.

Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, GMHL, a pu mettre en place de nombreuses actions en faveur des Chiroptères avec le soutien financier de multiples partenaires (Europe, Etat, Région, CD 87, CD 19, CD 23, PNR, CEN Limousin). Parmi celles-ci, on mettra notamment en avant la mise en place en 2006 de l'action de médiation permettant de répondre aux problèmes de cohabitation que posent parfois ces espèces, l'important travail réalisé en 2011-2012 sur les guildes de chauves-souris au regard de la gestion sylvicole et celui entamé en 2013 (pour 10 ans) visant à connaître la dynamique des populations de chauves-souris strictement forestières pour lesquelles nous n'avons à l'heure actuelle aucune tendance.

Le Groupe Chiroptères Aquitain a lui aussi pu mettre en place de nombreuses actions en faveur des Chiroptères avec le soutien technique de plusieurs partenaires et avec le soutien financier de l'Europe, l'Etat et le Conseil Départemental 64. Parmi celles-ci, on mettra notamment en avant la contribution entre 2004 à 2008 à un vaste programme LIFE de conservation de trois chiroptères cavernicoles dans le sud de la France sous l'égide de la SFEPM, la réalisation d'un atlas des chiroptères en 2014 permettant d'obtenir une synthèse de près de 20 ans d'inventaires et d'études avec la collaboration de la LPO Aquitaine et de Cistude Nature, un Plan Régional d'Action mis en place sur une période de 18 mois étalés sur les années 2014 et 2015 porté conjointement par la LPO Aquitaine et le CEN Aquitaine sous l'égide du Groupe Chiroptères Aquitaine.

Néanmoins, les thématiques auxquelles sont rattachées les chauves-souris sont nombreuses (agriculture, forêt, urbanisme, infrastructures routières, éolien, etc.) et la prise en compte de ces espèces dans les politiques d'aménagement est un travail continu.

Afin que ce travail soit efficace et porte ses fruits, un 3^e Plan d'actions en faveur des Chiroptères a fait l'objet d'une validation interministérielle en juin 2016, puis a été présenté devant le Conseil National de Protection de la Nature et validé. Ce plan est animé par la FCEN et est prévu pour 10 ans (2016 – 2025).

La nouvelle réforme des régions nous oblige à repenser notre travail à l'échelle de ce nouveau territoire et de travailler avec l'ensemble des acteurs présents pour proposer des actions cohérentes sur cette nouvelle entité géographique.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre du 3^e Plan d'actions sur les chauves-souris, il est nécessaire de coordonner en Nouvelle-Aquitaine les actions des 3 ex-régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, d'échanger sur les priorités pour proposer un plan d'actions pertinent à destination des acteurs de cette grande région.

Objectif :

Echanger et coordonner les programmes d'actions sur les chauves-souris des anciens territoires régionaux pour être en mesure de proposer un Plan de Conservation Chiroptères Nouvelle-Aquitaine à partir de 2018.

Cet objectif répond à la volonté des institutions locales (Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, DREAL Nouvelle-Aquitaine) de voir se regrouper et travailler ensemble les associations des anciennes régions pour former un interlocuteur unique sur certaines thématiques.

Actions :

L'année 2017 est une année charnière qui consiste à faire se rencontrer les acteurs du nouveau territoire pour un partage d'expérience, de pratique et la rédaction d'actions concrètes à une nouvelle échelle.

Le soutien financier demandé consistera en :

- Organisation de séances de travail avec les opérateurs actuels chargés de la mise en œuvre des plans d'actions dans les anciennes régions ;
- Rédaction d'un plan d'action à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine ;
- Rencontres avec les institutions et partenaires du territoire pour discuter de leurs attentes et de leurs implications possibles dans ce plan ;
- Mise en place d'un nouveau comité de pilotage sur la thématique pour animer ce plan, valider les actions et orienter les priorités.

Partenaires Techniques :

La mise en place de ce programme ne doit pas, dans un premier temps, réunir un trop grand nombre d'acteurs. Il est proposé que ce travail de concertation et de rédaction soit réalisé par les structures actuellement animatrices des plans d'actions des ex-régions, à savoir :

- **Nature Environnement 17 (NE17)** : structure animatrice du Plan d'Actions Chiroptères pour le territoire Poitou-Charentes pour sa fédération Poitou-Charentes Nature ;
- **Groupe Chiroptères d'Aquitaine (GCA)** : structure animatrice du Plan d'Actions Chiroptères pour le territoire Aquitain ;
- **Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL)** : structure animatrice du Plan d'Actions Chiroptères pour le territoire Limousin.

Afin de présenter un interlocuteur unique et de fédérer ces acteurs, **France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (FNE NA)**, qui fédère les associations ci-dessus, sera la structure coordinatrice porteuse de ce projet.

Organisation :

- Interlocuteur administratif & financier : FNE Nouvelle-Aquitaine avec délégation à Poitou-Charentes Nature ;
- Interlocuteurs techniques de terrain : Nature Environnement 17, le GCA et le GMHL

Partenaires financiers :

DREAL Nouvelle-Aquitaine : 50 %

Région Nouvelle-Aquitaine : 50 %

Il est important de rappeler que **le financement de l'animation des PRA permet aussi et surtout d'approcher d'autres partenaires susceptibles de s'engager techniquement et financièrement en faveur des actions déclinées sur le territoire.**

Période de réalisation :

Juin 2017 – Juin 2018

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de réunions avec les partenaires sur la thématique (objectif : 5) ;
- Rédaction d'un programme d'actions pour la Nouvelle-Aquitaine 2018 – 2025 ;
- Mise en place d'un comité de pilotage Plan de Conservation Chiroptères Nouvelle-Aquitaine (PCCNA) ;